

### LES CHIFFRES DU MOIS



**613 000 Rohingya**  
réfugiés au Bangladesh  
depuis le 25 août 2017

Une cérémonie célèbre  
les **2 ans** de la signature de  
l'Accord de Cessez-le-feu de 2015  
par 8 groupes ethniques armés



## LES ÉVÉNEMENTS CLEFS DU MOIS

### Des crimes contre l'humanité à l'encontre des Rohingya

Un rapport de l'Organisation du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme a confirmé que les violations des droits de l'Homme systématiques à l'encontre des Rohingya étaient commises par les forces de sécurité ainsi que par des groupes locaux bouddhistes extrémistes dans le nord de l'État d'Arakan : « La manière dont les villages, habitations et propriétés des Rohingya ont été détruites à travers le nord de l'État démontre l'organisation et la coordination, ce qui récuse ainsi l'affirmation qu'il s'agit simplement de dommages collatéraux dus aux opérations de sécurité militaires ». Le rapport met en avant les fusillades aveugles sur les habitations et les individus, des victimes brûlées jusqu'à la mort – dont des enfants et des personnes âgées – au sein même de leurs habitations. Des preuves de viols et de violence sexuelle ont été collectées et corroborées par les équipes médicales qui s'occupent des Rohingya à Cox's Bazar. « Des filles aussi jeunes que 5 à 7 ans ont été violées, souvent devant leur famille et parfois par trois à cinq hommes chacun leur tour, tous habillés d'un uniforme de l'armée ».

### Les caractéristiques principales des violations des droits humains

- Déplacements forcés des Rohingya, destruction de propriétés et leurs moyens de subsistance
- Les témoins et les victimes ont constamment reporté que les forces de sécurité birmanes ont entouré ou sont entrés dans les villages et ont tiré sur tous les résidents Rohingya, ont mis feu aux maisons, et ont annoncé aux autres villages que la même chose leur arriverait s'ils n'abandonnaient pas leur village
- Dans certains cas, des mégaphones ont été utilisés pour des annonces du type « Vous n'êtes pas d'ici – allez au Bangladesh. Si vous ne partez pas, nous allons incendier vos maisons et vous tuer »
- Dans certains cas, les autorités locales ont avertis les Rohingya à l'avance qu'ils seraient attaqués, ce qui prouve que les attaques étaient planifiées
- Les violations des droits de l'Homme antérieures, dont les restrictions discriminatoires et les détentions arbitraires, ont contribué au déplacement forcé des Rohingya « à travers l'établissement d'un climat d'intimidation et de peur ». Des attaques spécifiques ont visées des Rohingya éduqués, tels que des professeurs, des hommes d'affaires, ainsi que des leaders religieux et communautaires
- Des colonnes de fumée et des villages incendiés étaient toujours visibles plusieurs semaines après le 5 septembre, date officielle de fin des « opérations de nettoyage »

**Les faits suivants ont été rapportés :** exécutions sommaires et extrajudiciaires, disparitions, viols et violences sexuelles, torture et agressions physiques, attaques des lieux de culte et intolérance religieuse.

La mission d'établissement des faits mandatée par les Nations Unies.

**La mission d'établissement des faits désignée en mars dernier par le Conseil des Droits de l'Homme** pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme en Birmanie, a conclu sa première visite au Bangladesh le 27 octobre. Son président Marzuki Darusman a signalé qu'ils étaient « profondément troublés » par les récits d'exécutions, de tortures, de viols, d'incendies et d'attaques aériennes commis, d'après les témoignages, par les forces de sécurité birmane à l'encontre de la minorité Rohingya, précisant que de tels récits pointaient « des caractéristiques systématiques et méthodiques d'actions qui résultent en de graves violations des droits de l'Homme, affectant des centaines de milliers de personnes ». Cette mission doit rendre un rapport intermédiaire lors de la prochaine session en Mars 2018 et son rapport final en septembre 2018.

**Les déclarations du porte parole du bureau du président.** Malgré les nombreuses preuves apportées par plusieurs rapports, le porte-parole du bureau du Président, Zaw Htay, a déclaré «(les réfugiés) comptent contre le gouvernement en trompant la communauté internationale, évoquant une migration de masse... Ce n'est pas honnête. Ils fuient même si nous leur avons dit que personne ne leur ferait de mal, et que le gouvernement assurerait leur sécurité et une assistance sociale ».

### Les actions du gouvernement pour faire face à la crise

- Les Nations Unies et la communauté diplomatique ont participé à une **visite organisée par le gouvernement** dans le nord de l'État d'Arakan au début du mois d'octobre. Cette initiative a été accueillie comme une première étape afin de renforcer la coopération.
- Le 12 octobre, l'armée birmane a annoncé qu'une **nouvelle enquête militaire** serait mener afin de vérifier si les forces de sécurité ont respectés leurs devoirs. Comme l'enquête précédente qui avait eu lieu en mai dernier, cette dernière a rejeté les allégations des violations des droits de l'Homme dans le nord de l'État d'Arakan.
- Aung San Suu Kyi, lors d'un discours public le 12 octobre, a exprimé l'engagement du gouvernement birman pour une **assistance humanitaire efficace, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des personnes affectées** par ce conflit, en assurant « le développement de la région et en établissant une paix durable », précisant que les négociations avec le Bangladesh étaient en cours concernant les retours. La Conseillère d'État a également annoncé l'établissement de l' Union Enterprise for Humanitarian Assistance, Resettlement and Development in Rakhine (UEHRD) dans l'objectif de permettre « au gouvernement d'union, ainsi que toutes les organisations locales et internationales de travailler au sein de tous les secteurs et toutes les strates de la société », dont elle serait la présidente. Le coordinateur en chef a annoncé le 30 octobre que l'UEHRD commencerait à construire des infrastructures, notamment des bâtiments d'accueil temporaires, des routes, des ponts, dans les townships de Maungdaw et Buthidaung, la première semaine de novembre.

**Des rapatriements, mais pas de retours sur leurs terres.** La Birmanie et le Bangladesh ont accru leur coopération sur les questions de sécurité et de maintien de l'ordre public, et ont annoncé la création le 2 octobre d'un groupe de travail sur le retour des réfugiés. Cependant, quelques jours plus tard, le gouvernement Bangladais a annoncé son plan de construire le plus grand camp du monde pour plus de 800 000 réfugiés Rohingya. Le 24 octobre, les deux pays sont tombés d'accord sur 10 points lors d'une rencontre à Naypidaw, incluant : la cessation immédiate du flux de réfugié vers le Bangladesh, le retour à une situation normale dans l'État d'Arakan et la mise en place du groupe de travail d'ici la fin du mois. Le secrétaire permanent du Ministère de l'intérieur birman (dirigé par l'armée) a ajouté qu'ils avaient envoyé une liste de suspects et requis des autorités qu'elles enquêtent et les renvoient en Birmanie. Le 30 octobre, le gouvernement a annoncé que les retours pouvaient s'organiser pour un maximum de 300 réfugiés par jour étant capable de prouver leur résidence en Birmanie. Il semblerait par ailleurs que les Rohingya ne seraient pas en mesure de réclamer leurs terres, et qu'au moins une partie de leurs cultures ait été récoltée et vendue par le gouvernement.

### Les actions de la communauté internationale

- Le Conseil de l'Union Européenne a déclaré le 16 octobre qu'il suspendait toutes les invitations de responsables militaires ainsi qu'une révision des coopérations militaires avec la Birmanie en réponse à un usage disproportionné de la force par l'armée birmane depuis le 25 août, ajoutant que des mesures additionnelles pouvaient être imposées si la situation ne s'améliorait pas.
- Des actionnaires ont pressé l'entreprise américaine Chevron Corp, à travers une lettre envoyé celle-ci, de considérer de rompre tout lien avec les « gouvernements complices de génocide ». Chevron est en

Birmanie à travers la succursale Unocal Myanmar Offshore Co Ltd.

- Les États-Unis ont annoncé qu'ils mettraient en place des sanctions à l'encontre des responsables de l'armée birmane en raison des violences à l'encontre de la minorité Rohingya. Quelques jours plus tard, le Secrétaire d'État Rex Tillerson a téléphoné au Commandant-en-chef des armées Min Aung Hlaing, l'exhortant de soutenir le gouvernement birman vers l'arrêt des violences, le retour des Rohingyas qui ont dû fuir la zone, mais aussi de faciliter l'accès à l'aide humanitaire pour les personnes déplacées, l'accès aux médias et la coopération avec la mission d'établissement des faits mandatée par l'ONU.

**Le second anniversaire de la signature de l'accord de cessez-le-feu a eu lieu le 15 octobre.** Le gouvernement, l'armée birmane et les 8 groupes ethniques armés signataires se sont rencontrés à Naypitaw. Quatre jours avant la rencontre, le gouvernement a accepté la requête des 8 groupes signataires de cet accord d'offrir aux groupes ethniques armés non-signataires la possibilité de participer à cet événement : tous ont refusé. L'UNFC (United Nationality Federal Council) en raison d'un manque de temps pour la préparation, et le FPNCC (Federal Political Negotiation and Consultative Committee) car seuls certains membres du groupe ont été invités. La conseillère d'État a, lors de cette cérémonie, réaffirmé son engagement à cet accord et confirmé que les préparations étaient en cours pour la troisième conférence de Panglong pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Le Commandant-en-chef des armées Min Aung Hlaing a exhorté les groupes ethniques non-signataires à signer cet accord, rappelant que ceux qui ne le signaient pas négligeaient les intérêts de leur peuple.

**L'activiste des droits humains Khaing Myo Htun a été condamné à 18 mois de prison** à Sittwe, accusé de sédition à l'encontre de l'armée birmane, reconnu coupable pour son rôle en avril 2016 dans un rapport publié par le Parti de la Libération de l'Arakan qui accuse l'armée birmane de travaux forcés et de torture contre des civils dans l'État d'Arakan.

**Deux pasteurs Baptistes Kachin ont été condamnés à des peines de prison** le 27 octobre car ils auraient soutenu des rebelles et pour diffamation des militaires. Les accusations ont été faites après qu'ils aient aidé des journalistes à couvrir les conséquences d'un bombardement militaire sur la ville de Mongko, où une église catholique a été bombardée et détruite en novembre 2016. Le Pasteur Dumdaw Nawng Lat et le leader baptiste Langjaw Gam Seng avaient initialement été portés disparus en décembre 2016 après qu'ils aient été détenus par la Tatmadaw dans le nord de l'État Shan. À la suite d'un procès de neuf mois, Nawng Lat a été condamné à 4 ans et 3 mois d'emprisonnement, tandis que Lagjaw Gam Seng a été condamné à 2 ans et 3 mois.

**Accaparement des terres.** Le journal L'Irrawady rapportait le 3 octobre dernier qu'entre 2013 et 2014, le gouvernement birman avait délivré des titres de propriété concernant 170 000 acres quittés par les déplacés internes (IDPs) en raison des conflits dans le Township de Waingmaw dans l'État Kachin. Les documents classifiés reçus du Département de l'Agriculture de la Gestion des terres et des Statistiques montrent que les terres ont été cédées, entre autres, à des ex-ministres et des représentants de la Kachin Independence Army et de la Border Guard Force, sous la loi de 2012 Management of Vacant, Fallow, or Virgin Land.

**Les conflits continuent dans le nord de l'État Shan.** Une explosion a tué un enfant de 8 ans et blessé 3 personnes dans le village de Pang Ka Neing, après que des combats aient éclaté entre des fractions de l'armée birmane et de la Ta'ang National Liberation Army (TNLA) le 19 octobre. Plusieurs habitations ont également été touchées. D'autres affrontements ont été reportés par la TNLA le 7 et le 20 octobre.

## LES FOCUS DU MOIS

### ROHINGYA: UN NOUVEAU RAPPORT D'AMNESTY PRÉSENTE DES PREUVES DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Le 18 octobre 2017, Amnesty International a publié un rapport intitulé 'My World is Finished' : Rohingya Targeted in Crimes against Humanity in Myanmar, décrivant les graves exactions subies par la minorité Rohingya depuis fin août 2017 dans le nord de l'état d'Arakan en Birmanie. La veille, les Nations Unies ont annoncé que près de 582,000 réfugiés, majoritairement issus de la minorité musulmane Rohingya, ont rejoint le Bangladesh entre le 25 août et le 17 octobre 2017.



Dans ce rapport, Amnesty International a présenté des preuves établissant que les forces armées birmanes ont perpétré des crimes contre l'humanité à l'encontre de la minorité Rohingya. Le rapport se base sur plus de 150 entretiens, conduits en personne dans la région de Cox's Bazaar au Bangladesh et par téléphone avec des individus toujours présents dans le nord de l'Arakan.

Les crimes documentés par Amnesty International comprennent – entre autres – des homicides, la déportation et le déplacement forcé de populations, tortures, viols et autres formes de violence sexuelle, ainsi que la persécution de la minorité Rohingya. Le rapport indique également que les destructions massives par le feu visant les villages et les maisons Rohingya étaient « de toute évidence conçues pour pousser la population Rohingya du nord de l'état d'Arakan hors du pays et faire en sorte qu'il soit extrêmement difficile pour eux de revenir ».

Les abus catalogués font largement écho à ceux documentés par une équipe du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme déployée au Bangladesh entre le 13 et le 24 septembre. Cette dernière concluait, dans un rapport rendu public le 11 octobre 2017, que les violations des droits de l'homme avaient été « exécutées de manière très organisée, coordonnée et systématique ». Le 25 Septembre 2017, Human Rights Watch concluait déjà que les forces de sécurité birmanes commettaient des crimes contre l'humanité à l'encontre des Rohingya.

Pour télécharger le rapport, c'est ici.

## MYTHES ET RISQUES DE L'ACCORD DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA BIRMANIE

À l'approche de la signature de l'Accord de Protection des Investissements (API) UE-Birmanie, nombreuses sont les inquiétudes relatives au secret entourant les négociations de l'accord et les risques qu'il constitue, outre les multiples mythes concernant ses potentiels avantages.

La Birmanie est à l'aube de la démocratisation, de nombreuses lois et politiques issues de l'ère militaire du pays devant être réformées. Le pays est confrontée à d'énormes difficultés dans l'établissement de cadres réglementaires – ne fût-ce que relativement à la propriété et au partage des revenus des ressources naturelles dans différentes régions ethniques, à la protection des droits de l'homme et du travail, ainsi que de l'environnement.

Le processus de paix visant à mettre fin à une guerre civile qui a duré 68 ans est long. Des combats entre les forces armées et des groupes ethniques armés se poursuivent dans les États Kachin et Shan, entraînant des violences contre les civils et des déplacements massifs. Pour instaurer une paix durable, il conviendra de s'orienter vers un système plus fédéral pour lequel de nombreuses nouvelles politiques et lois devront être mises en place.



Notre rapport soutient que les avantages de l'API sont largement surestimés, et que les risques sont gravement sous-estimés :

### Mythes

1. Il engendrera une arrivée massive d'investissements européens et permettra au pays de se développer
2. Il protégera les droits des travailleurs et l'environnement
3. Les investisseurs européens aideront la Birmanie à améliorer sa situation quant aux droits de l'homme
4. Les négociations de l'API UE-Birmanie sont bien plus transparentes que celles d'autres traités négociés par la Birmanie
5. L'API UE-Birmanie ne sera qu'un traité parmi tant d'autres signés par la Birmanie

**Risques**

1. Il empêchera une réforme réglementaire démocratique
2. Il aura des conséquences sur un budget public limité
3. Il entravera le processus de paix
4. Il ira à l'encontre des incitations visant à renforcer le système judiciaire national
5. Il pourrait être adopté sans examen public

L'API pourrait avoir des conséquences négatives majeures sur le développement démocratique, les droits de l'homme et une paix durable en Birmanie, la privant de l'espace politique nécessaire à l'exploitation des investissements visant à permettre un développement et une paix durables. Il est également susceptible de ruiner le pays par le truchement de procès potentiels engagés par des sociétés étrangères réticentes à ce que des réglementations plus rigoureuses puissent affecter leurs bénéfices.

En outre, de graves violations des droits de l'homme sont commises à l'encontre d'une communauté musulmane, ainsi qu'à l'encontre de populations d'autres parties du pays. L'UE a fait du maintien des droits de l'homme une partie intégrante de son commerce extérieur. Aussi, si les négociations se poursuivent avec la Birmanie dans la situation actuelle, cet engagement est remis en question.

Les négociations de l'API ont beau se rapprocher, il est encore temps d'engager un débat indispensable et de grande envergure entre les parlementaires et la société civile afin de mettre un terme au déficit démocratique amorcé par les négociations de l'API. Les parlementaires européens et birmans ont un rôle majeur à jouer dans ce débat. Cet exposé présente une série de recommandations destinées à renforcer le rôle des parlementaires.

— Lire le rapport en entier ici —